



Mme Barbara Pongelli
La République en Marche
Somme 2^e

Vice-présidents



M. Guillaume Garot
Socialistes et apparentés



Mme Laurence Meillart-
Méhaignerie
La République en Marche



M. Alain Perea
La République en Marche

Début du quinquennat de François Hollande : inondations dramatiques à répétition à Quimperlé(29) et dans le Var.

La sécheresse sévit depuis le début de quinquennat d'Emmanuel Macron jusqu'aux subites et dramatiques inondations dans l'Aude. Les remèdes n'auraient-ils pas été imaginés et encore moins mis en œuvre ? Pourquoi ? En général, on ponctue ce type de questions en ajoutant "on attend qu'il y ait des morts".

La sécheresse, elle, est sympathique, "c'est encore du beau temps cette semaine", mais elle met la France sur la paille.

Les perspectives dérisoires, jouant sur quelques millions de m³, des Agences de l'eau ne sont pas à la hauteur des enjeux : il faut réduire le robinet et laisser des milliards de m³ excédentaires s'écouler vers l'océan.

Des téléspectateurs indignés nous écrivent

« Avez-vous vu le JT de France 2 de ce soir 16 octobre 2018 et plus particulièrement l'œil du 20 heures (fin du journal) ? Ecoutez le député Alain PEREA de l'Aude, révolté car rien ne se fait pour l'entretien, les digues...à cause de la lourdeur des procédures : un poisson en amont et une libellule en aval. Ils ont une enveloppe de 49 millions d'euros mais 48% ont été dépensés et il en reste 52 % non débloqués et tout ça à cause de poissons papillons libellules, comme l'a confirmé le président du Syndicat de Rivière de l'Aude ! »

Puis le même témoignage le lendemain :

« Hier (17/10/2018) aux infos de 13 h sur A2, j'ai entendu un député de l'Aude qui vociférait contre les lenteurs administratives. J'ai tendu l'oreille en entendant les mots poissons et papillons. Il était d'autant plus furieux qu'il avait le balai en mains pour évacuer la boue de son entrée. Il ne digère pas que des millions d'euros anti-inondation n'aient pas encore été engagés. Son propos précis: « On prend trop de temps dans les procédures administratives. Il faut étudier la solidité du pont, étudier en aval si on n'a pas un enjeu sur les poissons, en amont si on n'a pas un enjeu sur les papillons. Et pendant ce temps-là on prend l'eau ». Le journaliste ajoute que l'Etat a débloqué 49 M€ pour le département de l'Aude dans le cadre du PPRI sur 3 ans, mais seulement 48% ont été utilisés. Et le journaliste de poursuivre: des travaux dans le plan précédent de 2006 n'ont pas encore été faits à cause d'une quinzaine d'espèces protégés... ».

Aidons Alain PEREA

Le nom d'Alain PEREA ne nous est pas étranger puisqu'il est Vice-Président de la commission du Développement durable à l'Assemblée Nationale (qui a accueilli la table ronde le 23 novembre 2016).

Nous apportons notre soutien à ce député dans son indignation contre un système qu'il ne maîtrise plus.

L'élu du peuple est supplanté par le poids des services administratifs, pourtant dépourvus de légitimité démocratique.

Il vit en direct cette situation dramatique de la distorsion entre les besoins, le consensus sur les diagnostics techniques, les financements disponibles...bloqués par de lourdes et interminables procédures. De nombreux projets privés sont dans ce cas. Rien d'original tellement le poids de son administration, faisant fi des enjeux, prime le bon sens : ce n'est « *pas son problème* ».

Impacts directs dans l'AUDE: des dégâts considérables, 14 morts et 75 blessés pour l'homme.

Espérons que le poisson et l'insecte protégés se portent bien ?

La crue, en arrachant les ponts, transportant une pollution considérable,

s'affranchit des prescriptions strictes du code de l'environnement qui s'adressent aux travaux sur les petits ouvrages à construire ou « mettre aux normes ». Les eaux calmes revenues, il faudra veiller à ce que le moindre projet répondant des seuils de la nomenclature, n'ait pas d'impact sur le milieu naturel et le prouve.

Et pour élargir la réflexion, le Préfet qui aurait freiné à hauteur de 52% et n'aurait pas pris les mesures dans le cadre du PAPI, ne serait-il pas responsable d'une partie des impacts qu'il n'a pas réussi à réduire ?

La loi, les procédures et leurs interprétations

Les installations, projet de travaux et ouvrages existants sont lourdement pénalisés par une interprétation dogmatique du code de l'environnement :

- Ø Entre ceux qui veulent renaturer la nature à tous crins,
- Ø un service déconcentré qui dit « oui » au 4^{ème} courrier (alors que toutes les conditions légales étaient réunies dans la demande initiale), ayant dans les courriers précédents, cherché tout argument déluoaire pour dire « non »,
- Ø l'AFB qui, par principe, contrarie tous les dossiers au titre d'une science inexistante, pire, d'une "science maison" aléatoire,
- Ø L'Agence de l'eau qui met tout son poids financier (le nôtre) pour détruire au titre de l'écologie des ouvrages qui, selon la loi, doivent être aménagés,

Monsieur le député PEREA doit être informé que depuis la LEMA 2006, aucun texte de loi, fut-il voté à l'unanimité des parlementaires, n'a échappé aux interprétations, parades et tentatives de neutralisation de la part de l'administration.

Les propriétaires de moulins et d'étangs, désarmés, ne sont pas à l'origine de l'ambiance délétère avec cette administration dans laquelle ils ne reconnaissent plus depuis 10 ans.

voir le reportage vidéo d'Antenne 2 ci-dessous:

Politique de l'eau : aidons Alain PEREA...nous avons grand besoin de
lui

[vidéo](#)

[Tweet](#)